

INVESTISSEZ DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Taxe d'Apprentissage 2024



A propos de nous :

Nous sommes un Établissement d'Enseignement Professionnel Privé qui propose des formations initiales diplômantes de la 4^{ème} au Bac Pro ou continues qualifiantes. Nos formations s'appuient sur la pratique professionnelle dans les secteurs du Service aux Personnes et aux Territoires, Vente & Animation et Tourisme Rural.

SOLTÉA



☎ 04 90 36 01 41

🌐 www.acafmsa.com

Votre soutien nous permet :

- D'aménager des espaces pédagogiques adaptés aux situations professionnelles,
- Investir dans les nouvelles technologies,
- De former au mieux vos futurs collaborateurs.

**Notre code UAI : CAP de Vaison la Romaine
0840746E**

✉ contact@acaf-msa.net

📍 19 Quai pasteur,
Vaison-la-Romaine 84110

Versement du solde aux établissements scolaires :

Appelé "13%" jusqu'en 2021, cette contribution est versée aux établissements d'enseignement pour le développement des formations professionnalisantes sous statut scolaire. (Loi avenir professionnel 2018-771 du 5 septembre 2018).

La part principale de la taxe d'apprentissage est versée aux OPCO via l'URSSAF ou la MSA et affectée à la formation des apprentis

Êtes-vous concerné ?

La taxe d'apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut.

Sa collecte est effectuée lors de la DSN d'avril 2024 (URSSAF ou MSA).

Le solde représente 0.09% de la masse salariale 2023.

Comment affecter votre contribution à notre lycée ?

En vous connectant à la plateforme soltéa, avec votre numéro de Siret :

- En désignant l'Acaf-msa que vous souhaitez soutenir, et en précisant **notre code UAI : CAP de Vaison la Romaine 0840746E**



www.soltéa.educ.gouv.fr

SCAN

ME!



A quoi sert votre versement ?

Vous devenez un partenaire actif de la formation de vos futurs salariés en préparant leur insertion professionnelle et en apportant votre soutien aux actions des établissements scolaires.